

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO



SENAT
SECRETARIAT GENERAL
Direction des Séances
Division des plénières

SESSION ORDINAIRE
DE SEPTEMBRE 2024
(1^{ère} S.O)

PROCES-VERBAL N° 17 DE LA SEANCE PLENIERE
DU VENDREDI 13 DECEMBRE 2024

Palais du peuple

A handwritten signature in blue ink, located in the bottom left corner of the page.

A handwritten signature in blue ink, located in the bottom right corner of the page.

I. DE LA REPRISE

La séance, suspendue la veille, est reprise ce vendredi 13 décembre 2024, à 17 heures 58 minutes, dans la salle des Conférences internationales du Palais du peuple, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel SAMA LUKONDE KYENGE, Président du Sénat.

Sur 109 membres qui composent le Sénat :

- 77 membres sont présents.
- 14 membres sont excusés.
- 10 membres sont absents.

Il s'agit de :

- | | |
|------------------------------|-----------------------------|
| 1. BASEANE NANGAA Christophe | 6. MBINGHO N'VULA Hubert |
| 2. EKUMBO LONGULU Moïse | 7. MPANDA KABANGU José |
| 3. ILUNGA KITOMBOLWE Alain | 8. MUHANZI MUBEMBE Eustache |
| 4. LODI EMONGO Jules | 9. MWAMIKEDI MAKANI Marcus |
| 5. LUHETO KIDIDI Platini | 10. REMO YOSSA Michel |

- 08 sièges sont à pourvoir.

II. DU DEROULEMENT DES TRAVAUX

En début de séance, le Président annonce, conformément à l'article 128 du Règlement intérieur, le dépôt au Sénat de neuf projets de loi de ratification et un projet de loi modifiant et complétant la loi sur la conservation de la nature en République Démocratique du Congo.

L'Assemblée plénière inscrit à l'ordre du jour **l'examen et l'adoption du rapport de la Commission ECOFIN relatif au projet de loi de finances de l'exercice 2025** et procède à son examen.

Après le mot introductif du Président de la Commission et la lecture du rapport par la Rapporteuse, le débat est ouvert et axé essentiellement sur :

- le contentieux existant entre la Direction Générale des Douanes et Accises et l'Office Congolais de Contrôle au sujet de la minoration des droits de douane ;
- le plaidoyer en faveur de la relance de la GECAMINES et KILOMOTO ;
- l'impaiement des émoluments des députés provinciaux et de Conseillers communaux ;
- la réduction, de 50% à 25%, du taux appliqué sur les dividendes des entreprises minières de l'Etat ;
- la prolifération des établissements publics ;
- la problématique sur la défiscalisation de la production locale de l'eau minérale ;
- la rationalisation des exonérations ;
- les raisons de la reprise des recettes des pétroliers producteurs dans la rubrique des recettes additionnelles ;
- la persistance des soldes débiteurs importants des régies financières ;
- la nécessité de reprendre la Société de Kilomoto sur la liste des bénéficiaires des crédits additionnels ;
- l'absence de base de calcul des crédits additionnels ;
- l'interrogation sur l'affectation des fonds du Go-pass ;
- la comptabilisation des recettes de la SICOMINES ;
- la faible mobilisation des ressources extérieures ;
- la non atteinte des assignations de mobilisation des recettes par les régies financières ;
- la rétrocession des 40% des recettes à caractère national aux provinces.

Après les réponses de la Commission, le débat est clos et l'Assemblée plénière adopte le rapport.

Procédant à l'adoption, article par article, du projet de loi, l'Assemblée plénière adopte *in globo* tous les articles non amendés et, l'un après l'autre, les articles amendés 17, 78 et 79 puis, les articles 6,7,8 et 9 impactés.

Sur 76 Sénateurs qui prennent part au vote du projet de loi, 75 votent « oui », aucun « non » et 1 « abstention ».

Voté en des termes non identiques par les deux Chambres, une Commission mixte paritaire sera mise en place en vue d'aplanir les divergences apparues.

En fin de séance, le Président informe les Sénateurs du changement intervenu dans le programme des obsèques du Sénateur honoraire AUTSAI ASENKA Médard.

Sur ce, il suspend la séance.

Il est 22 heures 57 minutes.

Fait à Kinshasa, le 13 décembre 2024

La Rapporteure,


Néfertiti NGUDIANZA BAYOKISA KISULA

Le Président,


Jean-Michel SAMA LUKONDE KIENGE